

tion et l'hypocrisie sont érigées au rang de vertus civiques.

Les industries qui ont été détruites ne renaisent pas.

Il en serait de même au Canada.

Le gouvernement Laurier apprécie sans doute jusqu'à quel point toutes les industries sont liées entre elles, et comment un tort fait à l'une peut ébranler toutes les autres. La preuve c'est qu'il n'a pas osé s'attaquer sérieusement au tarif protecteur de crainte de causer des perturbations désastreuses.

Ce tarif protecteur, du reste, nous a-t-on dit, est essentiel pour les fins de revenu.

Peut-on alors envisager sérieusement même l'idée de supprimer d'un seul coup un commerce qui donne dix millions de revenu à nos gouvernements, qui offre un débouché important aux produits de l'agriculture et qui donne du travail à de milliers d'employés ?

Poser la question c'est la résoudre

Il est inutile d'accumuler des preuves pour établir que la prohibition ne saurait s'appliquer avec efficacité. Il est inutile de discuter pour démontrer qu'elle constitue une violation des droits sacrés de l'individu.

La prohibition est en dehors du domaine de la législation pratique au Canada.

M. Laurier le sait bien.

Le plébiscite n'est qu'un truc électoral, un leurre.

Nous ne croyons pas qu'on doive s'honorer de l'avoir inventé. Le pays qui est appelé à payer ne s'en félicitera pas.

Quant aux conséquences du hlitage avec les prohibitionnistes, il y a des précédents récents dans l'histoire de la politique canadienne qui peuvent nous instruire. Pendant six ans les conservateurs ont fait espérer aux catholiques du Manitoba qu'ils allaient leur donner une loi qu'ils ne pouvaient pas faire adopter par les chambres. On connaît la suite.

Aujourd'hui on fait naître des espérances semblables dans le cœur des prohibitionnistes ; quant les espérances seront déçues — comme il doit arriver nécessairement — la révolte sera d'autant plus générale.

PRENEZ DES NOTES

J'espère que Sir Charles Tupper prend des notes. J'aime à croire que M. Foster prend des notes, et M. Bergeron aussi, et tous ceux qui sont ou se croient en position de succéder au pouvoir comme chefs d'un ministère conservateur.

Quand les portefeuilles, dans trois, ou quatre, ou cinq ans, ou plus encore peut-être, auront passé en d'autres mains et que des hommes de la gauche actuelle seront passés à droite, les ministres actuels qui trouvent le pays si prospère, et qui s'inclinent avec tant de respect devant les "grands intérêts", ne manqueront pas de crier que tout va mal, que les monopoles règnent et oppriment le peuple, que la corruption est partout.

Le futur cabinet conservateur est certain de recevoir le persévérant assaut de toutes ces accusations. Il lui sera très facile, pourvu que son chef et ses membres aient pris des notes ces temps-ci, de leur opposer des réponses victorieuses.

Rien ne vaut, dans les discussions parlementaires le "Vous en êtes un autre !" C'est d'un effet immanquable. Au lieu d'expliquer laborieusement, à travers les interruptions et les cris, la raison de sa conduite, il suffit de dire :

— Mais ce que nos adversaires nous reprochent d'avoir fait, ou toléré, ils l'ont toléré ou fait au pouvoir, en telle ou telle circonstance.

Du coup, les ministériels, hilares et réconfortés, se resaisissent ; l'opposition qui était bouillonnante semble avoir subi l'effet réfrigérant d'une douche.

Le gouvernement Mercier, dans la législature provinciale, a rendu de la sorte d'appréciables services aux conservateurs. Ce gouvernement durant son passage au pouvoir, entouré de castors et de grugeurs de toute espèce, semblait s'être ingénié à fournir sans relâche ses successeurs conservateurs de précédents les plus topiques.

Mais les scandales de cette époque commencent à rancir. On trouverait cruel maintenant de citer à tout propos les actes et les discours